

# Municipalité de Moudon



## Préavis n° 11/17 au Conseil communal

**Demande d'un crédit de CHF 314'300.— pour la réfection et l'aménagement du Parc aux biches, du chemin piétonnier, de l'éclairage et de la place de jeux**

Délégués municipaux :

Mme Michèle PIDOUX-JORNAND, municipale services industriels, voirie, forêts et infrastructures routières et souterraines, [m.pidoux@moudon.ch](mailto:m.pidoux@moudon.ch), 079/673.55.29

M. Felix STÜRNER, municipal enfance, jeunesse et infrastructures scolaires, [f.sturner@moudon.ch](mailto:f.sturner@moudon.ch), 078/797.71.44

Adopté par la Municipalité le 7 août 2017

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

Le présent préavis concerne une demande de crédit d'investissement de CHF 314'300.— destiné à la réfection du chemin piétonnier le long de la Broye, de l'éclairage le desservant, à l'aménagement du parc animalier, ainsi qu'à la transformation d'une place de jeux et d'agrément.

La Municipalité présente le réaménagement de cette zone de loisirs qui doit se faire en une seule fois, car elle estime que cela permettra aux habitants de profiter pleinement de cette place et de ses environs.

## **2. Situation**

### Chemin piétonnier et éclairage

Le Chemin des biches est long d'environ 110m pour des largeurs variant de 2.20m à 3.20m. Il est en très mauvais état et la réfection en est indispensable. En effet, de nombreux trous se sont formés, il n'est pas éclairé et par conséquent peu sécurisé dès que le soleil se couche.

Le chemin actuel fait partie du domaine public cantonal, mais est entretenu par les services communaux. Une participation du canton est envisageable.

Cette subvention cantonale, du Département du territoire et de l'environnement, le DJE-Eau, participera à la hauteur de 50% des travaux de réfection du chemin, c'est-à-dire la moitié des CHF 27'277.55 TTC devisés, soit CHF 13'638.80 TTC.

Le nouveau chemin sera donc éclairé, d'une part, par des lampes murales encastrées, d'autre part, aux deux extrémités, par deux mats droits ronds coniques D60mm. En cas de grandes chaleurs, des arbres offriront des zones d'ombre.

De plus, un nouveau portail facilitera l'entrée des véhicules des services communaux par l'Avenue de Billens (voir plans en annexe).

### Parc aux biches

Avec sa surface redimensionnée, le futur parc aux biches pourra accueillir un maximum de sept «résidents».

L'état du mur qui borde le Chemin des biches ne permet pas une rénovation, raison pour laquelle il doit être entièrement détruit et reconstruit. Un grillage sera installé au-dessus du nouveau mur et tout autour du site. Ce type de grillage est nécessaire, afin de protéger les bêtes d'intentions malveillantes, comme par exemple le jet de sacs en plastique dans l'enceinte. De plus, ce grillage résistera aux «assauts» éventuels du cerf.

Concernant les installations à l'intérieur du parc, le cabanon, au centre du parc actuel, ne répond plus aux normes vétérinaires cantonales. Il sera remplacé par un couvert.

Le futur parc sera scindé en deux parties. Ces parties serviront dans l'ensemble de lieu d'habitation aux biches, mais la séparation permettra de laisser une partie «en repos», alors que l'autre sera occupée par les biches. De la sorte, l'herbe pourra repousser dans la zone

non-utilisée. Par ailleurs, dans l'une des parties, une zone discrète, à l'abri des regards, sera aménagée pour permettre les vélages.

Des fouilles devront être entreprises pour faciliter l'arrivée de l'eau au couvert animalier et deux bassins seront posés qui serviront d'abreuvoir. La cabane de l'intendance sera également raccordée au réseau d'eau. Cette dernière sera dotée d'un minimum d'électricité. Les travaux pour l'arrivée de l'eau seront entrepris par le service des travaux en collaboration avec les services industriels.

### Place de jeux

La motion Olivier BARRAUD et consorts *Rénover et améliorer les places de jeux* inclut la surface de jeux du Parc aux Biches. Pour ce faire, il a été demandé à ce que le parc soit agrandi en prenant des mètres carrés sur le parc animalier. La diminution de ce dernier a fait que le nombre de biches a été adapté. La commune s'est séparée de quelques bêtes, afin de respecter les exigences cantonales.

La surface de la place de jeux et d'agrément sera agrandie d'environ 540m<sup>2</sup> et son total passera à environ 1040m<sup>2</sup>. Au demeurant, les installations de jeux présentes doivent être remplacées, car elles se font vieilles et ne répondent plus aux normes de sécurité. Pour agrémenter ce parc, de nouvelles «attractions» seront installées, notamment aquatiques. Elles permettront aux enfants de se rafraîchir durant les chaudes périodes estivales.

L'actuelle entrée sera condamnée par des haies et une nouvelle entrée se fera par le Chemin des Biches. Cela évitera aux enfants d'avoir un accès direct à l'Avenue de Billens, route empruntée par de nombreux véhicules et présentant dès lors une certaine dangerosité.

### **3. Entretien et incidences sur le budget de fonctionnement**

En principe, cette rénovation et les améliorations apportées n'auront pas de conséquences importantes sur le coût d'entretien de la place et sur les frais actuels dévolus aux animaux. Il s'agit d'une réfection d'un aménagement existant sans augmentation de surface. Par conséquent, les frais d'entretien ne devraient que peu évoluer.

### **4. Récapitulatif des devis rentrés**

Le montant de la partie amélioration du Chemin des Biches, y compris de l'éclairage public, se monte à CHF 117'478.—, celui concernant la rénovation du parc à CHF 100'892.20 TTC et celui de la réfection de la place de jeux à CHF 95'929.80 TTC, soit un total de CHF 314'300.—. Le détail est présenté ci-après.

#### Chemin piétonnier et éclairage

- Mur, rampe, abaissement du trottoir, Chemin des Biches CHF 94'956.—

- Eclairage public	CHF	18'750.—
- Divers et imprévus	CHF	3'772.—
Sous-total	CHF	117'478.—
<u>Parc aux biches</u>		
- Clôture autour du parc animalier	CHF	34'291.—
- Barrières boisées, sas d'échange et construction d'un couvert	CHF	35'500.—
- Toiture et ferblanterie	CHF	8'000.—
- Fouilles et pose de deux bassins	CHF	6'000.—
- Arborisation	CHF	11'862.—
- Pension pour biches	CHF	2'000.—
- Divers et imprévus	CHF	3'239.20
Sous-total	CHF	100'892.20
<u>Place de jeux</u>		
- Place de jeux	CHF	52'000.—
- Jets d'eau	CHF	38'850.—
- Mobilier urbain (bancs, etc.)	CHF	2'000.—
- Divers et imprévus	CHF	3'079.80
Sous-total	CHF	95'929.80
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>314'300.—</b>

## CONCLUSIONS

S'agissant de travaux d'aménagement et de remplacement de constructions existantes dans le but de les améliorer et de répondre aux normes cantonales de sécurité, une simple autorisation de construire sans enquête pourra être délivrée (111 LATC). Le projet sera présenté aux voisins avant le début des travaux.

La Municipalité estime important d'aménager cette zone de détente et de passage non seulement fréquentée, mais fort appréciée par la population moudonnoise.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 11/17 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'aménagement du chemin piétonnier du Parc aux Biches, y compris de l'éclairage public, du parc lui-même, ainsi que de la place de jeux selon le présent préavis,**
  2. **octroie un crédit d'investissement maximum de CHF 117'478.— pour la partie rénovation et amélioration du Chemin des Biches, y compris de l'éclairage public,**
  3. **octroie un crédit d'investissement de CHF 100'892.20 TTC pour la rénovation du Parc aux biches,**
  4. **octroie un crédit d'investissement de CHF 95'929.80 TTC pour la réfection de la place de jeux,**
  5. **prend note que le total des dépenses/recettes des conclusions 2, 3 et 4 sera comptabilisé au bilan des comptes d'investissement des services concernés avec solde à amortir au fur et à mesure des possibilités du ménage communal mais en 20 ans au maximum,**
  6. **autorise la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense globale de CHF 314'300.— aux meilleures conditions du moment.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique Le secrétaire:

  
C. PICO

  
A. IMERI





# Aménagements Parc aux Biches

